



01-02/03/2015

Monsieur Christian Monteil  
Président du Conseil Général de la Haute Savoie  
1, avenue d'Albigny, 74000 Annecy

Le 2 mars 2015

**Objet : Voie Verte, questions sur le (non) respect de la légalité,  
Section Menthon-Saint-Bernard --- Haut de Talloires,  
du budget et des objectifs de la DUP « aménagements cyclables rive Est du lac d'Annecy »**

Monsieur le Président,

Le projet d'« AMENAGEMENTS CYCLABLES RIVE EST DU LAC D'ANNECY », dont le Conseil Général de la Haute Savoie est le maître d'ouvrage, évalué en 2006 à 22,4 millions €<sup>1</sup> - hors déplacements de réseaux - semble dérapier dangereusement au regard du respect de la légalité, de la protection de l'environnement, de la sécurité et l'agrément des cyclistes, ainsi que pour les finances des contribuables.

Malgré les observations et requêtes de plusieurs associations et personnes physiques aucuns des enseignements relevés par le Conseil général lors de la première «concertation » puis à l'occasion des enquêtes publiques successives n'ont été suivis d'effet, de même qu'ont été ignorées toutes les propositions alternatives et suggestions d'itinéraires répondant mieux aux objectifs que se sont fixés le Conseil Général et le SILA.

On s'étonnera aussi qu'à Chavoires le parcours pédestre du tour du lac, mis en place en 2013 et largement publicité par le SILA et l'OT, soit ramené à la portion congrue sur un trottoir minimaliste coincé entre les portails d'accès d'habitations et la piste cyclable bidirectionnelle, dissuasif en termes d'agrément et de sécurité pour les randonneurs et les touristes comme pour les piétons Veyrolains.

BVV, dont plusieurs adhérents sont cyclistes ou cyclo-sportifs, a aussi signifié aux commissaires enquêteurs successifs l'erreur conceptuelle<sup>2</sup> d'une voie bidirectionnelle lorsqu'il y a des montées et des descentes (cf. croisements des cyclistes<sup>3</sup> avec un différentiel de vitesse de 50 à 70 km/h), des croisements nombreux avec les flux de voitures - routes ou sorties de propriétés- (cf. deux doubles circulations à croiser en un coup d'œil), et signalé qu'elle serait inadaptée à l'exiguïté de la rive Est et dangereuse du fait de son relief. C'est pourtant l'option qu'a choisie le Conseil Général de la Haute Savoie, après avoir écarté toutes les autres, pourtant plus sûres pour les usagers, beaucoup moins consommatrices d'espace naturels (2 fois moins) et agressives pour les paysages, pour les tronçons Chavoires -Veyrier, Menthon- Haut de Talloires et Talloires - bout du Lac, soit environ 70% du parcours entre Annecy-le- Vieux et le RN 508.

<sup>1</sup> Source Conseil Général. Dossier d'enquête préalable 2006 p. A-11. Travaux financés CG et SILA à 50% chacun.

<sup>2</sup> Voir Requêtes écrites de BVV du 18 décembre 2007 et du 16 Janvier 2014 et blog.

<sup>3</sup> Et autres usagers: 31% de cyclistes sportifs, 55% «balades», 8% de « rollers », 2% de joggers,...(source CG 74)

Fâcheux pour les contribuables, le problème des coûts, trop fréquemment expansifs lorsqu'il s'agit d'équipements publics dits « structurants », surtout pour des activités de loisirs intermittents<sup>4</sup>. Par rapport au budget annoncé précisément lors de la présentation du projet (22 391 840,53 € acquisitions foncières comprises, pour une longueur annoncée de 14 km<sup>5</sup> en rive Est, soit 1 599 417€ du km de parcours de loisirs à 99%), le coût réel qui sera supporté par les contribuables devrait dépasser leurs espérances ; à titre d'illustration : 3,7 M€<sup>6</sup> pour 1,5 km avec la rébarbative et dangereuse côte de Chavoires, hors aménagements paysagers et frais annexes (reprise éclairage, signalisation, marquages...) ou, optiquement, 4,397M€ affichés<sup>7</sup> en 2014 (contre 2,8 M€ budgété) pour les 2,2 km de Menthon - Saint Bernard aux Granges de Talloires.

Inacceptable sur le plan du respect de la légalité, l'artificialisation non autorisée ou non annoncée du sol alors que la « valorisation paysagère » était le maître mot lors de la présentation du projet. « **L'aménagement cyclable** », qui n'en est plus un car devenu « **Voie Verte** »<sup>8</sup> lors de la réalisation des travaux (et ne correspondant plus, en conséquence, à l'enquête publique diligentée) stipule que « **les pistes bidirectionnelles auront une largeur de 3m, ou 2,50m** dans les zones topographiquement difficiles »<sup>9</sup>. **Les constats** effectués par 2 associations sur les travaux en cours sur le tronçon Menthon-Saint-Bernard / Haut de Talloires sont malheureusement sans appel : **4m (avec des mesures à 4,15m et 4,20m) sur toute la longueur actuellement bitumée**, à l'exception de la partie en bas de montée, à la sortie de sortie du village où le ruban varie entre 3,50m et 3,70m au pied du mur de soutènement (et sans doute du fait de la largeur de ce dernier) :  
- en milieu de montée (avant Perroix) : 4m en amont (1m) du n°431 ; 4,20m , 15m en aval du n°431 ; 4m à hauteur du n° 760 ; 4,15m en amont du n°760 ; 4m à hauteur (coté aval) du n° 642 ; 4m (amont) du n° 638 ; 4m en amont du n°548 ; 4m en amont du n° 520  
- vers le muret du bas de montée (cf. virage sortie - Trappes vers les Carroz) : 3,70m en extrémité aval du muret (à 10m du croisement de l'ancienne route d'Annecy) ; 3,60m en milieu du secteur du muret ; 3,50m au bout amont, face au n° 252.

**Soit un ouvrage dépassant de 33,33% ce qui était présenté et autorisé initialement sur une longueur réalisée proche du Km.** On peine à imaginer que le goudronnage excessif d'1 km<sup>2</sup> résulte de bavures récurrentes de chantier. La contemplation de la **bande bitumée qui atteint 11m de large** (4m de voie verte+ 1m de séparation + 6m pour les 2 voies voitures), et parfois plus à certains croisements, évoque plus une 2 X 2 voies routière en cours de requalification qu'une invitation au transport doux dans un site naturel remarquable.

Le propos, on l'aura compris, n'est pas de s'opposer à la pratique du vélo et des loisirs. Bien au contraire, « nous sommes tous cyclistes ». Pour autant, les associations concernées, tout en regrettant un projet biaisé dès l'origine par le refus de concertation véritable et l'imposition de la moins bonne solution au regard de la protection d'un site exceptionnel et sensible, des finances des contribuables, de la sécurité et de l'agrément de tous les « usagers », vous demandent, Monsieur le Président, des explications sur cette apparente irrégularité dimensionnelle, et, le cas échéant, de leur faire savoir si une action corrective de vos services est en cours.

Elles souhaiteraient aussi que vous puissiez leur faire connaître, comme à l'ensemble des habitants concernés, les coûts véritables, poste par poste, des 14 km de la voie dite verte/ vélo-route (?) de la rive Est.

Elles espèrent que la suite, pour la section n° 3 entre Veyrier-du-lac et Menthon -Saint Bernard, sera plus conforme à ce qui avait été présenté: piste monodirectionnelle (couloirs peints?) de chaque côté de la RD 909a,

---

<sup>4</sup> 99% de pratiques de loisirs dominical et saisonnier ; 1% de « transport doux » (base chiffres Conseil Général)

<sup>5</sup> Dossier Conseil Général page C-31. Ils s'ajoutent aux autres aménagements réalisés antérieurement de La Puya en entré d'Annecy au Petit Port à Annecy-le-Vieux, soit 5 km, à ceux de la voie ferrée et à son coût de remplacement sur 13 km en rive ouest, et à ceux projetés de Verthier à la RN 508 et la voie cyclable ouest.

<sup>6</sup> Source SILA 12/01/2015

<sup>7</sup> Voir photographie (source budgétaire: Communiqué de presse du Conseil Général du 21 juin 2013).

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Dossier Conseil Général, page C-28

avec préservation de l'alignement des 112 arbres rescapés qui structure typiquement le paysage veyrolain<sup>10</sup> et protège les piétons des rayons du soleil estival (ou leur réimplantation à l'identique, comme de droit).

Elles espèrent que la raison, le respect du site naturel, celui de la loi littoral, l'intérêt de tous les usagers et celui des finances publiques l'emporteront in fine pour la section n° 8, la plus sauvage et resserrée du lac, entre Balmettes et Glières budgétée à 4 M€ (+ 1,2 M€ pour le tronçon jusqu'au rond-point de Doussard)<sup>11</sup>.

Quant aux traversées de villages, limitées à 30km/h, qu'elles restent des zones de vivre-ensemble pour les piétons, les cyclistes, les automobilistes, comme dans les cités anciennes bien restaurées et autres lieux civilisés. Ne pas vouloir canaliser les cyclistes ou les réunir en grappes compactes, mais les laisser emprunter les voiries existantes et se répartir sur les routes et rues selon leurs goûts et usages.

BVV vous demande, Monsieur le Président, qu'il soit mis un frein à l'artificialisation grandissante du tour du lac, à la transformation de la rive Est en auto-vélo-routes de transit et du tour du lac en double piste de manège. Pour le respect du site, la beauté de l'entité paysagère, la qualité de vie des gens qui y résident et de celles et ceux qui viennent les découvrir ou s'y ressourcer.

Nous restons, Monsieur le Président, à votre disposition pour, si vous le souhaitez, vous rencontrer à une date que vous voudriez bien nous proposer.

Pour « Bien Vivre à Veyrier-du-Lac »(BVV)

Le président

Le Vice-Président

Le trésorier

Copies à :

Monsieur Pierre Bruyère, Président du SILA, 7 rue des Terrasses 74962 Cran-Gevrier

Monsieur Georges-François Leclerc, Préfet de la Haute Savoie

---

<sup>10</sup> Photographie répertoriée § V « Paysages », page E-82, Dossier d'enquête publique préalable à la DUP(CG 74).

<sup>11</sup> Source : SILA 12/01/2015.